



La (re)municipalisation des services publics a le vent en poupe

Lydie Gaudier ■ Septembre 2018

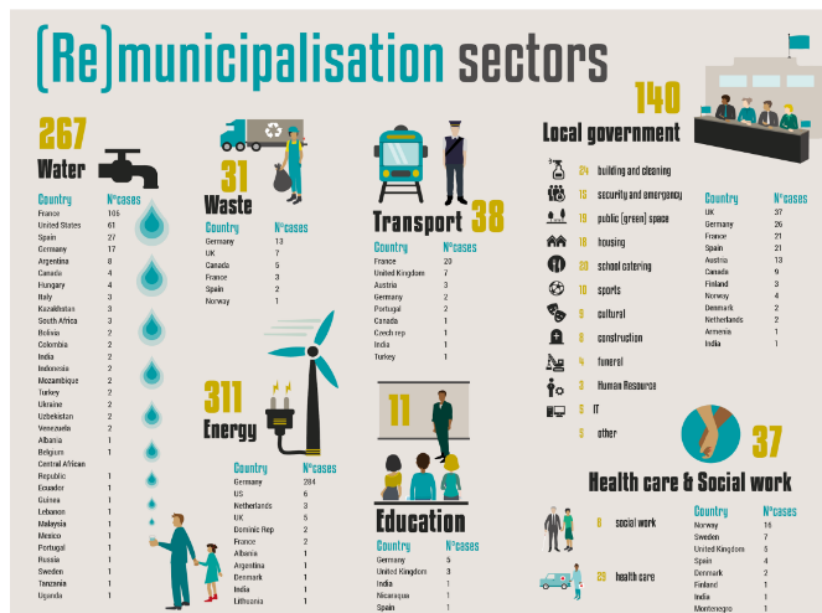
Si la tendance générale reste à la privatisation des services publics, un courant inverse se développe depuis les années 2000.

Il ne s'agit cependant pas d'un retour à la situation antérieure. Ces nouveaux services sont assurés sur base d'une gestion publique décentralisée et, souvent en lien avec les citoyens, par opposition à la gestion publique et privée centralisée classique, et induisent une relocalisation de l'économie.

Une étude coordonnée par l'Observatoire des multinationales et le Transnational Institute analyse ainsi 835 cas de (re)municipalisation à travers le monde.

En contradiction avec les discours dominants selon lesquels les services publics seraient trop coûteux, de nombreux cas démontrent que la remunicipalisation de services ou la création de nouveaux services publics locaux permet d'assurer la qualité et l'universalité du service aux citoyens tout en répondant aux défis environnementaux et climatiques.

L'énergie et l'eau sont les secteurs qui font l'objet du plus grand nombre de cas, essentiellement en Allemagne en ce qui concerne l'énergie et en France pour ce qui concerne l'eau, alors que la France abrite pourtant les deux multinationales les plus puissantes dans le secteur de l'eau, à savoir Véolia et Suez. Les transports, la gestion des déchets, les cantines scolaires, l'enseignement et les services sociaux et la santé sont également concernés.



■ Pourquoi (re)municipaliser ?

L'organisation de services publics au niveau local représente selon les auteurs :

- ▶ **Une réponse aux politiques d'austérité, une réaction aux abus de la libéralisation et à l'accaparement des services essentiels par de grandes multinationales**

On observe clairement une opposition entre le niveau local où les responsables de toute tendance politique sont confrontés à la réalité du terrain et les niveaux européens et national qui poussent à l'austérité et à la libéralisation des marchés.

Au niveau européen, le paquet Energie publié par la Commission le 25 février 2015 rééquilibre un peu les choses en ouvrant une brèche pour le développement d'alternatives à la domination des grands groupes privés sur le marché de l'énergie : « *Enfin et surtout, notre vision est celle d'une Union de l'énergie focalisée sur le citoyen – dans laquelle ce dernier prend à son compte la transition énergétique, tire avantage des nouvelles technologies pour réduire sa facture et prend une part active au marché – et qui permette aussi de protéger les consommateurs les plus vulnérables* ».

Le mouvement coopératif place beaucoup d'espoir dans cette percée et estime, à juste titre, qu'au niveau énergétique, la transition d'un système centralisé basé sur le nucléaire et les énergies fossiles vers un système décentralisé et résilient fondé sur les énergies renouvelables ne peut se faire qu'avec l'implication des citoyens.

Qui plus est, les sondages démontrent que les citoyens européens accordent beaucoup plus de confiance à leurs élus locaux, qu'à leurs représentants nationaux ou européens.

- ▶ **Une stratégie de transition et de démocratie énergétique**

Souvent, la remunicipalisation représente un moyen de trouver des solutions locales à un problème global, comme le réchauffement climatique.

En Grande-Bretagne où le marché de l'énergie était dirigé par 6 multinationales, de nouvelles entreprises publiques locales et des coopératives citoyennes comme Robin Hood, à Nottingham, ont pris le relais pour développer les énergies renouvelables tout en luttant contre le niveau alarmant de précarité énergétique de la population.

- ▶ **Reprendre les services en interne est généralement moins cher pour les collectivités locales et (souvent) plus favorable aux travailleurs**

Contrairement aux idées reçues, l'expérience montre que sous-traiter au secteur privé se révèle plus coûteux que la gestion publique en raison des transferts financiers aux actionnaires et à la maison mère. Une étude réalisée à Hambourg en Allemagne sur le secteur de l'énergie a abouti à la conclusion que la remunicipalisation permettait de rapatrier au niveau du territoire 86 % des bénéfices.

Pour ce qui est des travailleurs, la situation est plus nuancée. Parfois, la reprise des services par le public peut susciter des craintes pour les travailleurs de société multinationales florissantes qui

disposaient de conditions de travail favorables. Par contre, dans de nombreux cas, comme dans le secteur de la gestion des déchets, la reprise du service par le public conduit à une stabilisation de l'emploi et à une amélioration de la sécurité et des conditions de travail.

Néanmoins, sur un plan davantage macroéconomique, la remunicipalisation est sans conteste un moteur de relance économique et de créations d'emplois :

- d'une part, les bénéfices restent ancrés localement plutôt que de partir à l'étranger et redonnent une marge de manœuvre aux pouvoirs publics locaux pour investir dans le développement de services publics et investir dans de nouveaux projets sur le territoire ;
- d'autre part, il est également possible au niveau de l'attribution des marchés publics, d'établir des critères permettant de sécuriser les emplois existants ou de favoriser la création d'emplois.

A cet égard, les Eaux de Paris, publiques depuis 2010, constituent un exemple de transition réussie au niveau de la négociation d'accords salariaux avec les syndicats, qui a servi de modèle pour Nice et Montpellier.

Outre l'ouverture de son conseil d'administration à l'ensemble des parties prenantes, les Eaux de Paris ont également créé l'Observatoire parisien de l'eau afin de développer l'interface avec les citoyens.

► La remunicipalisation mène à des services publics de meilleure qualité et plus démocratiques

Alors que les opérateurs privés tendent à se focaliser sur les créneaux les plus rentables du service, la nouvelle gestion publique poursuit d'autres valeurs : l'accès universel à des tarifs abordables, la durabilité environnementale, l'ancrage local, la transparence, la responsabilité vis-à-vis des élus et des citoyens...

C'est ainsi que de nombreuses villes en Europe se sont inscrites dans une stratégie « zéro déchets ». Séoul en Corée du Sud a créé un réseau de taxis Uber public dans la cadre de sa politique de mobilité.

Par ailleurs, le développement de cantines scolaires locales et bio permet de favoriser l'agriculture et les produits locaux, ayant ainsi un impact positif sur le tissu économique local.

Le danger pour le développement des expériences de remunicipalisation provient en grande partie des accords de libre-échange comme le CETA, entre l'UE et le Canada.

Les dispositifs de résolution des litiges entre les Etats et les investisseurs peuvent entrainer des recours en arbitrage international aboutissant parfois à des amendes de centaines de millions de dollars. C'est le cas de la capitale de la Lituanie, Vilnius opposée à Véolia dans le cadre de la remunicipalisation de son réseau de chauffage urbain qui lui réclame 100 millions d'euros au titre de compensation.

Non seulement, ces situations freinent et parfois dissuadent le développement de services publics abordables mais elles limitent la marge de manœuvre des citoyens et des élus pour reprendre la maîtrise de leurs ressources et des services qui y sont liés.

Quant aux PPP (partenariats publics-privés), ils représentent souvent un piège pour les autorités publiques. Ils apparaissent comme un moyen de financer toute une série d'infrastructures sans accroître la dette. En réalité, les études montrent qu'ils se révèlent bien souvent plus coûteux pour les finances publiques, sans pour autant répondre aux besoins réels des populations.

► **La remunicipalisation crée des opportunités pour de nouvelles formes, plus diversifiées et démocratiques de propriété et de gestion publique**

Les services publics ne sont pas optimaux uniquement parce qu'ils sont publics. Les nouveaux services publics incluent une variété de modèles : entreprises énergétiques municipales ouvertes aux citoyens, réseaux et associations territoriaux, compagnies de services public locales possédées en partie par les travailleurs (comme la compagnie de l'eau de Buenos Aires), coopératives d'usagers, coopératives citoyennes globales énergétiques, partenariats entre collectivités locales et associations, etc.

► **Les villes et les groupes citoyens engagés dans la remunicipalisation travaillent de plus en plus ensemble et créent des réseaux**

Aujourd'hui, villes et organisations citoyennes joignent leurs forces dans tous les secteurs, tous les pays, au niveau européen et international pour contrebalancer l'influence et l'obstruction des multinationales et des gouvernements centraux. Des formes variées de partenariats public-public ou public-citoyens sont ainsi en train de se répandre.

Plus de 2.300 villes de toute l'Europe se sont unies pour s'opposer au traité de libre-échange Europe-Etats-Unis (TAFTA).

La Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable (REScoop) rassemble aujourd'hui 1.500 coopératives et représente 1 million de citoyens.

La transition énergétique représente, en réalité, la partie émergente d'une transition plus profonde de systèmes politiques et économiques en crise depuis de longues années.

Cette évolution, dont on ne peut que se réjouir, représente néanmoins un véritable défi pour les syndicats dans la mesure où cette organisation questionne les acteurs et la structure de la concertation sociale.

Dans le secteur éolien belge, pour reprendre cet exemple, nombre de coopératives ne survivent actuellement que grâce au bénévolat ou sont de petites structures qui ne comptent pas de délégation syndicale. Se pose dans ce cas précis la question de la professionnalisation du secteur et de la création d'emplois de qualité.

En Allemagne, IG Metall a réussi à devenir le premier syndicat du secteur éolien avec la création de 20 nouveaux conseils d'entreprises, la signature de plusieurs conventions sectorielles et le recrutement de 1.500 nouveaux membres...

Expérience de partenariat public-citoyen en Wallonie : Le projet de parc éolien d'Amblève (Amel) et Bullange (Büllingen)

En 2017, les petites communes de la communauté germanophone d'Amblève et Bullange (non loin de Malmédy) se sont engagées dans la réalisation d'un parc éolien d'une puissance totale installée comprise entre 18 et 21,6 MW.

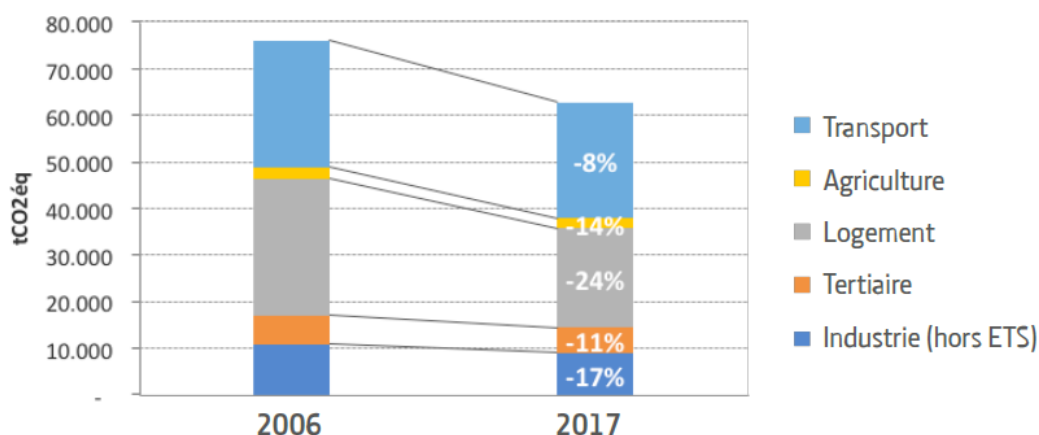
La production des 6 éoliennes constituant le parc représenterait l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'au minimum 11.772 ménages wallons et devrait permettre d'éviter chaque année l'émission d'une quantité de 18.628 tonnes de CO₂, équivalent aux rejets d'environ 3.029 logements ou 8.170 véhicules.

Pour ce faire, les communes se sont engagées à mettre à disposition du projet des terrains communaux. Depuis le début, leur volonté a été de donner la possibilité aux citoyens d'investir dans le projet.

C'est ainsi que dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2015, les coopératives citoyennes Courant d'Air et Ecopower ont été sélectionnées pour le développement du projet. Leur offre prévoit la participation des communes à l'exploitation jusqu'à 60 % du parc. Les citoyens, quant à eux, pourront investir via Courant d'Air et Ecopower dans au minimum 40 % du parc (2/3 Courant d'Air et 1/3 Ecopower).

Le projet a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est clôturée en mars 2018. La demande de permis est actuellement à l'étude.

Il s'inscrit dans une politique ambitieuse de lutte contre le changement climatique de la part de la région germanophone dont les communes se sont engagées, en 2017, dans le cadre du programme POLLEC et de l'adhésion de la Communauté germanophone à la Convention européenne des maires pour le climat à réduire de 40 % les émissions sur leur territoire à l'horizon 2030 par rapport à 2006.



Graphique n°2 : Réduction des émissions du territoire de la Communauté germanophone

D'autres actions devront donc être menées pour atteindre cet objectif :

- déploiement d'un plan pour l'installation de 500 projets photovoltaïques sur les deux communes comprenant des mesures d'accompagnement, notamment aux démarches administratives, des aides au financement, des achats groupés ;
- la mise en place de 10 bornes de rechargement pour des véhicules électriques ;
- la mise à disposition d'une voiture électrique citoyenne partagée dans chaque commune.

Ce projet montre, même s'il n'a pas encore abouti, que des possibilités et des volontés existent aussi près de chez nous pour promouvoir la démocratie énergétique et inscrire la Wallonie dans un modèle nouveau de société fondé sur les besoins des territoires et l'organisation en réseaux.